

## Notre distribution:

**Le jeudi**

**De 17h30 à 19h30**

A l'Association Foyer des jeunes travailleurs

**4 Place Saint Brice**

**28 000 CHARTRES**

**Parking** de l'hôpital Saint Brice à votre disposition de l'autre côté de la place

## Pour mieux nous connaître :

Notre site internet :

[amapetitecagette.free.fr](http://amapetitecagette.free.fr)

### Contacts : Siège social

Amapetite Cagette

16 avenue du général de gaulle

28 630 Le Coudray

**02 37 35 66 63**

**06 88 18 17 32**

[catherinechauvet@laposte.net](mailto:catherinechauvet@laposte.net)

Adhésion annuelle

Amapetite Cagette 12 €

## Nos producteurs partenaires bios

**Légumes:** Aude et Alexandre Mornas, Sours 28, engagement annuel, livraison hebdomadaire

**Viande de bœuf et veau:** Jean-Edouard Jeauneau, Les Etilleux 28, livraison trimestrielle

**Oeufs, volailles, farines, huiles et légumes secs :** Gervais Arrondeau, Dancy 28, livraison hebdomadaire, bimensuelle ou trimestrielle selon les produits

**Pain :** Xavier Boullier, St Cyr La Rosière, 61, livraison bimensuelle

**Produits laitiers de vache:** GAEC du Pis Vert, Jérémie Ouy, Nocé 61, livraison bimensuelle

**Fromages de chèvre et viande d'agneau :** Sylvie Lhoste, Longny au perche 61, livraison bimensuelle

**Produits laitiers de brebis :** GAEC du Bas Primbert, 61 St Jean de la Forêt, livraison bimensuelle

**Pâtes :** Famille Jeanjean, 61 Damigny, livraison trimestrielle

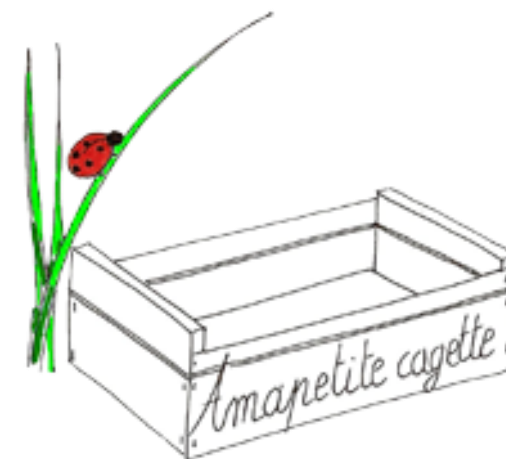
**Miel :** Denis Bettend, La Duretière, 61 300 Crulai, livraison trimestrielle

**Viande de porc :** Dorchies Philippe, 27 La Vieille Lyre, livraison trimestrielle

**Pommes:** Alain Dubar, Saint-Aubin-le-Dépeint 37, livraison mensuelle de sept à mars

**Bière et cidre :** Joël Blossier, Ségrié 72, livraison biannuelle

**Vin d'Anjou:** Gérard Leroux, 49 Verchers sur Layon, livraison trimestrielle,



*ou comment être acteur de son alimentation et du devenir de l'agriculture*

**Association pour le  
Maintien d'une  
Agriculture  
Paysanne**

*Pour soutenir des agriculteurs de proximité engagés dans une production respectueuse de l'environnement*



## Qu'est ce qu'une AMAP ?

C' est une association loi 1901 regroupant des **consom'acteurs** qui désirent :

- manger bon et sain à un prix raisonnable
- soutenir des **producteurs locaux** en créant un **circuit court de partenariats**.
- participer à un échange économique solidaire, en renouant le contact entre consommateurs et paysans pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement, sans OGM, sans engrais, ni pesticides, ni herbicides chimiques.



*Une alternative  
pour une consommation locale,  
équitable  
et de qualité*

## Comment fonctionne l'Amapetite Cagette ?

L'adhérent s'engage par contrat à l'année (de novembre à octobre) pour un panier hebdomadaire à 10€ contenant 5 variétés légumes de saison. Il est possible d'adhérer aussi à un panier à 5€ contenant 2 variétés de légumes de base.

Vous pouvez aussi vous engager trimestriellement (fromages, pain, volaille) ou ponctuellement (viande, pommes) avec les autres producteurs et disposer de bons de commande pour chaque type de produit.

Au sein de l'association des adhérents volontaires (les coordinateurs) assurent l'information par courriel, la gestion des commandes et la coordination avec les producteurs.

L'**engagement est financier** : les produits sont pré achetés pour une fréquence et un prix prédéfinis ; **participatif** : l'amapien assure quatre distributions dans l'année, va aux A.G. et animations ; **solidaire** : il accepte que les aléas naturels et climatiques puissent modifier la production.

L'amapien (ou tout autre personne de sa connaissance) vient chercher ses commandes chaque semaine à la distribution en toute convivialité.



## Quels sont les engagements des producteurs partenaires ?

**Un engagement économique** : fournir des produits frais, diversifiés, de qualité, aux quantités et échéances prévues

**Un engagement écologique** : L'agriculture respecte la biodiversité et les rythmes naturels. Elle se fonde sur la charte de l'agriculture paysanne et le cahier des charges de l'agriculture biologique. (ECOCERT)

**Un engagement associatif** : rôle pédagogique, d'information et d'animation

**Un engagement de transparence** : Tous les produits proviennent de l'exploitation et la fixation des prix est concertée avec l'amap.